

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

Le treize décembre 2016 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Nicole BILHOU, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Françoise MARQUES.

Procurations : Laurent JOUANLONG à Éric CAZABAT, Jean-Jacques BORDENAVE à Nicole DUFAU ; Vincent CHARLOT à Francis LANDES

Excusée : Loetitia ROLLIER

La séance est ouverte à 20h00

M. Christophe CARRÈRE est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Octroi d'une indemnité de conseil au receveur municipal :

Le Conseil municipal sollicite le concours du nouveau Receveur municipal de la trésorerie de Lescar en poste depuis le 1^{er} juillet 2016 pour assurer les prestations de conseil et décide de lui accorder l'indemnité correspondante au taux maximum. (unanimité)

Ouverture dominicale des commerces :

Le Conseil municipal approuve les propositions de dates adoptées par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées pour les années 2016 et 2017. Il émet dans le cadre de ce calendrier un avis favorable à la demande d'ouverture du Centre Leclerc de Mazères pour le dimanche 18 décembre. (unanimité)

Engagement des dépenses d'investissement 2017 dans l'attente du vote du budget primitif :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2017, le Conseil municipal autorise Mme le maire à engager les dépenses d'investissements 2017 à hauteur de 25% des crédits budgétés sur les comptes 23 et 23 du budget 2016, soit la somme de 440 000 €. (unanimité)

Coupe de bois 2017:

Le Conseil municipal arrête la coupe de bois pour l'année 2017. Quinze lots ont été constitués et seront vendus aux administrés au prix unitaire de 25 euros le lot (unanimité).

Renouvellement du contrat d'assurance contre les risques statutaires :

Le Conseil municipal décide d'adhérer aux deux contrats « groupes » proposés par le Centre de gestion dans le cadre d'un groupement de commandes, pour s'assurer contre les risques statutaires liés à l'absentéisme du personnel communal. C'est la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) qui a été retenue comme assureur et la SOFCAP (société française de courtage d'assurance du personnel) comme courtier gestionnaire. Ce nouveau contrat permettra à la commune de réaliser une économie de 1,05% par rapport à l'ancien contrat pour le personnel titulaire et 1% pour le personnel non titulaire. (unanimité)

Désignation d'un membre du Conseil municipal pour compléter le Conseil d'administration du Syndicat intercommunal du centre équestre de Narcastet :

A la suite du décès de Mme Danielle Gullon Lopez, il convenait de désigner un élu pour compléter la représentation de la Commune au sein du Conseil syndical du SIVU pour la gestion du centre équestre de Narcastet. Mme Maryline PEYROULET fait acte de candidature. Elle est élue à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Groupement de commandes pour la fourniture de produits et de matériels d'entretien :

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté d'agglomération pour la fourniture de produits et de matériels d'entretien pour les différents services, ce qui permettra à la commune de réaliser des économies. (unanimité)

Travaux de changement des sols de l'école maternelle : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et de la DETR :

Le Conseil municipal décide la réalisation de la deuxième tranche des sols de l'école maternelle qui sera réalisée pendant les vacances d'été 2017. Il sollicite à cette occasion une subvention auprès de la Députée de la circonscription au titre de la réserve parlementaire ainsi qu'une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). (unanimité)

Acquisition de deux bungalows pour les services techniques :

Le Conseil municipal décide d'acquérir deux bungalows d'occasion pour permettre d'améliorer le stockage de matériel pour les services techniques dans l'attente d'une extension du bâtiment existant. (unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.